



**GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLE**

Direction générale adjointe
services techniques métropolitains

Direction de la collecte
et du traitement des déchets

DCTD19CR013

**Compte rendu
Groupe de suivi ATHANOR
Mercredi 12 juin 2019**

Présents :

Stéphanie BOUSQUET – Grenoble-Alpes Métropole
André CREPILLAT – FRAPNA Isère
Rachel DESOUZA – Grenoble-Alpes-Métropole
Stéphane DI MARIA – Grenoble-Alpes Métropole
Gérard GAMOND – Association Ecologie et Citoyenneté
Bernard GIACOMELLI – Garant CNDP
Bruno GONINET – SEM Compagnie de Chauffage
Christian MARTIN – Association Meylan Plaine Fleurie (AMPF)
Georges OUDJAUDI – Vice-président de Grenoble-Alpes Métropole
Michel PUECH – Garant CNDP
Marine SAINT-DENIS - BioTox
Bertrand SPINDLER – Ville de La Tronche
Dominique TATUR – Union de quartier de la petite Tronche
Bernard ZAMORA - OZD

Pièces jointes : présentations GAM et BioTox

Monsieur Stéphane Di Maria présente l'ordre du jour :

- Bilan annuel 2018
- Programme de surveillance environnementale 2018
- Avancement du projet de modernisation des outils Athanor
- Échanges

Bilan d'exploitation

M. Di Maria présente le bilan du traitement des déchets sur le site d'Athanor.

▪ LE CENTRE DE TRI

La carte de provenance des déchets est présentée ainsi que les variations des volumes de déchets recyclables collectés dans les bacs verts et de déchets résiduels collectés dans les bacs gris.

Globalement, on observe une tendance à l'augmentation du tonnage de déchets produits par habitant, en partie liée à la reprise de l'activité économique.

On observe une augmentation, de l'ordre de 3%, de la collecte sélective liée à la poursuite de l'extension des consignes de tri mais avec une qualité du tri qui se dégrade. Cette dégradation est générale sur l'ensemble de l'agglomération et n'est pas spécifique à un secteur ou une typologie d'habitat.

En parallèle, la saturation, au niveau de l'Europe, de la vente des matières recyclées oblige à une qualité supérieure des produits en sortie.

Stabilité de la production d'OM.

▪ L'UIVE

L'usine d'incinération a été saturée au maximum de sa capacité, qui peut s'expliquer notamment par un manque d'exutoire de traitement sur la région et l'incinération de déchets qui étaient jusqu'à présent enfouis, comme les encombrants de déchèteries. Malgré cette augmentation, on observe une stabilité des sous-produits générés par le process (mâchefers et refiom) liée à une plus grande quantité d'OM incinérées et à une baisse des quantités de DIB incinérés (plus générateurs de sous-produits).

M. Di Maria explique à quoi correspondent les refus de tri de la poubelle grise. C'est ce qu'il reste une fois que l'on a extrait la fraction fermentescible, envoyée au centre de compostage de Murianette, et les quelques matériaux recyclables. Avec la généralisation de la collecte des DALIM (déchets alimentaires), à terme, il n'y aura plus d'extraction de la partie fermentescible de la poubelle grise.

L'UIVE a un très bon bilan énergétique global, avec une faible quantité d'énergie inutilisée. M. Goninet rappelle qu'Athanor va fournir, durant l'été, de l'énergie à la plateforme chimique de Pont-de-Claix, ce qui va permettre de valoriser davantage l'énergie produite et ainsi de limiter encore les quantités non utilisées. Réciproquement, en période de pointe l'hiver, la plateforme chimique peut fournir de la chaleur au réseau du chauffage urbain, ce qui peut éviter à la CCIAG d'utiliser d'autres type de combustible comme du gaz ou du fioul.

Suivi environnemental

Mme Bousquet et Mme Saint-Denis du bureau d'étude BioTox, présentent le bilan environnemental.

M. Goninet rappelle que les dépassements sont dus principalement à la qualité des déchets. Des investigations sont menées pour tenter de comprendre pourquoi la ligne 2 est soumise à plus de dépassements que les 2 autres lignes.

Concernant le pic de dioxine mesuré en 2014, il est rappelé qu'aucune explication n'avait été trouvée à l'époque.

Il est demandé s'il n'est toujours pas prévu de rendre accessible en ligne les résultats de la surveillance environnementale, à une fréquence mensuelle ou trimestrielle. Si M. Oudjaoudi n'est pas contre l'idée, il insiste sur la nécessité d'accompagner les résultats d'explications pour pouvoir être compris par la population.

La question de la prise en compte des effets cumulés est posée. Les matrices sols et lichens sont des intégrateurs de la pollution et permettent de prendre en compte la bioaccumulation des substances.

Une remarque est faite sur la problématique des nanoparticules qui pourraient ne pas être abattues par le traitement de fumées en place. Mme Saint-Denis mentionne des études italiennes qui ont montré que l'efficacité de la filtration est équivalente entre des nanoparticules et des particules plus grosses.

Marine Saint-Denis rappelle que la modélisation ne prend pas en compte les autres sources de pollution et qu'il est donc toujours difficile d'estimer la contribution de l'incinérateur dans les niveaux d'exposition mesurés.

Il est rappelé que les vents dominants viennent principalement de l'est et impactent donc l'ouest de l'agglomération.

M. Goninet rappelle que les brûlages de câbles sont fréquents derrière l'incinérateur.

La question est posée si des laboratoires sur le campus pourraient être source d'émissions en métaux lourds. Il est rappelé que toutes les activités sont émettrices de substances, dont des métaux. Il pourrait être pertinent de suivre de plus près certains métaux, connus pour être majoritairement émis par l'incinération. Faire des mesures dans des jardins potagers pour suivre l'impact d'un incinérateur n'est pas recommandé par l'Ineris. Ces mesures dans des potagers peuvent être un outil pour évaluer l'impact sanitaire de la consommation de végétaux issus de sols potentiellement pollués, dans le cadre des études d'évaluation du risque sanitaire.

Avancement du projet de modernisation des outils Athanor

Mme Bousquet présente l'évolution envisagée du plan de surveillance environnemental, à savoir ne plus faire de mesure dans la matrice choux et espacer tous les 2 ans les mesures dans les sols. Les participants ne relèvent pas d'objection à cette proposition qui sera soumise à la Dreal pour validation. Cette évolution du plan de surveillance sera mise en œuvre à partir de 2020 jusqu'à la mise en route du nouvel incinérateur pour lequel un nouveau plan de surveillance sera discuté.

Mme Bousquet présente les futures valeurs limites d'émissions (VLE) du BREF incinérateur. Le BREF est le document de référence, élaboré au niveau européen, qui détermine les meilleures techniques disponibles et les niveaux d'émissions atmosphériques associés concernant les installations de traitement thermique de déchets non dangereux. La majorité des valeurs limites d'émissions devront baisser d'ici 5 ans, de même que les émissions totales effectives. A titre d'exemple, concernant les poussières, la valeur limite d'émission ne

pourra pas être supérieure à 5 mg/Nm³ alors qu'elle est actuellement de 10 mg/Nm³. Le projet de reconstruction tiendra compte de ces nouvelles normes applicables aux unités d'incinération d'ici cinq ans.

Une question concerne les procédures en cas d'incident. M. Goninet rappelle que les incidents techniques qui ont un impact sur l'environnement sont rares. Le dernier remonte à mai 2016 avec l'incendie du broyeur. Les services administratifs ont été informés.

Une question concerne la date de l'arrêt de l'extraction de la partie fermentescible des poubelles grises : l'arrêt est prévu à une échéance de 1 à 1,5 ans. M. Oudjaoudi rappelle que la proportion de matière extraite de la poubelle grise est relativement faible et que le fait d'arrêter d'extraire la fraction fermentescible n'aura pas d'impact sur les émissions dans l'environnement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Oudjaoudi remercie les participants et clos la séance.